

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 765

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kaiseraugst: rien à déclamer

venu, que les trois cents premières pages dont elle a pu, malgré tout, prendre connaissance n'ont pas été traduites (à partir de l'original allemand, un maigre résumé de trois pages en français et en italien)...

UN DÉBAT DANS LE VIDE

Forte du fait accompli nucléaire, pourquoi la Cedra mettrait-elle des gants avec les «opposants»? Un rapport pour 1985? Qu'à cela ne tienne: voici quelques volumes pour calmer les scrupules du monde politique. Juste à temps, ô miracle supplémentaire, avant la séance du Conseil national (le Conseil des Etats avait dit «oui» à 28 contre 10) où l'on doit délibérer de l'autorisation

générale de Kaiseraugst. Pour le reste, faites confiance aux spécialistes!

C'est dire à quel point le débat, présenté comme crucial, qui attend les conseillers nationaux, aura en réalité peu de portée: on va discuter de Kaiseraugst, mais en aval c'est toujours, malgré l'écran de brouillard technique alimenté par la Cedra, l'incertitude totale au chapitre de l'avenir des déchets radioactifs; et en amont, on fait comme si les problèmes politiques posés par l'opposition officielle des Bâlois à cette centrale étaient résolus; on fait comme si les experts n'étaient pas profondément divisés sur la nature du «besoin» en énergie; on fait comme si la dimension économique et financière de l'expansion nucléaire était maîtrisée (alors qu'elle angoisse jusqu'aux promoteurs américains); on fait comme si la mise en œuvre d'une politique d'économies d'énergie digne de ce nom n'avait pas été sacrifiée sur l'autel du confort. Le «oui» est donc au programme. Et vogue la galère démocratique!

GENÈVE

Politique énergétique: on attend

«... On peut s'étonner de la procédure qui a été adoptée pour établir les principes d'une politique énergétique qui, à beaucoup d'égards, est trop longue et lourde face aux réalités économiques et politiques qui appellent à l'action plutôt qu'aux discours... «A court terme, ce sont les économies d'énergie... qui offrent les possibilités les plus grandes et il faudrait leur donner la priorité absolue. Dans le domaine immobilier, où les potentialités sont très appréciables, il convient de mettre sur pied rapidement un programme efficace et ambitieux d'amélioration et de rénovation de l'habitat existant. Il convient également d'introduire au plus tôt les répartiteurs de frais de chauffage et, là où c'est possible, de frais d'eau chaude.»

Non, ce n'est pas Pierre Lehmann, ni une organisation écologique qui parlent ainsi, mais le Conseil d'Etat genevois en janvier 1980, en réponse à la «consultation» sur la conception globale de l'énergie.

En parfait accord avec l'Exécutif cantonal des organisations écologistes déposent la même année une initiative populaire «l'énergie notre affaire» (DP 724), un programme complet susceptible de faire démarrer enfin — la première crise de l'énergie date de 1973 — une politique énergétique digne de ce nom.

DANS UN TIROIR

Nous avons décrit dans le détail (DP 724 et 745) l'incompétence du Département de l'économie publique, chargé de gérer ce dossier, et les tergiversations du Parlement dans l'élaboration d'une loi

sur l'énergie. Enfin, mi-1984, la loi est prête; l'initiative populaire pourrait être soumise au peuple en septembre, en même temps que les deux initiatives fédérales sur l'énergie. Mais voilà, l'initiative «l'énergie notre affaire» est attaquée devant le Tribunal fédéral. Alors on arrête tout. En décembre, les juges de Mon-Repos constatent que l'unité de la matière n'est pas respectée et proposent au Parlement genevois de scinder l'initiative en deux pour la présenter en votation. On attend maintenant l'argumentation détaillée du Tribunal fédéral dont la rédaction peut prendre des mois. Et pendant ce temps, la loi sur l'énergie dort dans un tiroir, alors qu'elle pourrait être mise en vigueur immédiatement.

TRANSPORTS PUBLICS

Zurich va mettre le paquet

Selon le trajet à effectuer, un déplacement en transport public peut être une véritable course d'obstacles: transbordement, avec à chaque fois un billet à se procurer, correspondances inexistantes ou inadaptées. Un handicap certain par rapport à la voiture.

La communauté tarifaire est une solution de simplification: dans une région donnée, on peut utiliser le train, le tram, le métro avec un seul et même billet. Ainsi à Bâle et à Berne. Et bientôt dans le canton de Zurich¹, telle est du moins l'intention du Conseil d'Etat qui est décidé à y mettre le prix. Les négociations sont en cours pour intégrer dans une même structure tarifaire 34 entreprises de transport, les CFF, les PTT et les transports publics de la ville de Zurich.

L'Exécutif cantonal veut aller plus loin encore: aboutir à une véritable communauté de transports

¹ Les transports publics de la Ville de Zurich ont vendu en février 72 830 abonnements écologiques, soit 2000 de plus qu'en janvier.